



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2017

L'an deux mil dix sept, le 15 avril, à 9 heures 30, le Conseil Municipal de PIERREFEU, légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique, dans la Salle de la Mairie, sous la présidence de M. Marc BELVISI, Maire.

Étaient présents : Mmes Annick FERNANDEZ, Jacqueline PIAZZA, Véronique COBALEDA, Jill OATES et MM. Sylvain ARBAUD, Jean-Marc FARNETI, Jacky PONSOT

Absent représentés : M. Lionel BERNARD a donné pouvoir à Mme Annick FERNANDEZ
Mme Danièle MATILLO a donné pouvoir à M. Jean-Marc FARNETI.

Secrétaire de séance: M. Jacky PONSOT

Ordre du Jour

1. **Approbation du PV du dernier conseil municipal**
2. **Vote des comptes de gestion Budget principal, Assainissement, CCAS 2016**
3. **Vote des comptes administratif Budget principal, Assainissement, CCAS 2016**
4. **Affectation du résultat Budget Principal, Assainissement, CCAS**
5. **Vote des taxes**
6. **Vote du Budget primitif 2017 Budget Principal**
7. **Vote du Budget Primitif 2017 Service Assainissement**
8. **Vote des tarifs communaux 2017**
9. **Régime indemnitaire des agents titulaires**
10. **Revalorisation des indemnités d'élus**
11. **Subventions aux associations**
12. **Création de poste non permanent**
13. **Création de poste permanent.**
14. **Création service civique**
15. **Convention pour la médiathèque avec le conseil départemental**
16. **Restauration du Monument aux morts demande de subvention à la Région**
17. **Application du régime forestier**
18. **Questions diverses**

M. le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 9 h 37, M. Jacky PONSOT est nommé secrétaire de séance.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2017

Monsieur le Maire demande à Melle Lyvia TASSONE- CASTEL, membre élu du Conseil Municipal des enfants de rejoindre la table du Conseil Municipal et la félicite ainsi que ces colistiers pour leur élection.

1. Adoption du PV du précédent Conseil

Adopté à l'unanimité

2. Vote des comptes de gestion

Monsieur le Maire présente les comptes de Gestion établis par la Trésorerie de Levens. Ceux-ci sont en concordance avec les Comptes Administratif de la Commune.

Il passe la parole à Mme Annick FERNANDEZ, nommée Présidente de séance concernant l'approbation des Comptes Administratif et il quitte la salle. M. Sylvain ARBAUD pose alors une question concernant la mise en sécurité du rocher au vieux village, projet qu'il trouve trop onéreux.

Après un court débat sur le sujet, Mme Annick FERNANDEZ revient sur le vote des comptes de Gestion.

M. Sylvain ARBAUD décide de voter contre les comptes de gestion du trésor public de Levens.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de la Présidente de séance et en avoir délibéré,

- **DECIDE** par 9 voix Pour, 1 Contre et 0 abstentions d'approuver les comptes de gestion du trésorier pour l'année 2016.

3. Vote des Comptes Administratifs, Budget Principal, Assainissement, CCAS 2016

Mme Annick FERNANDEZ présente les Comptes Administratifs comme suit :

Budget Principal 2016 :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | Ensemble | |
|---|----------------------|-----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés 2015 | 32 421,78 € | | 141 225,37 € | | 108 803,59 € |
| Résultats exercice 2016 | | 41 502,56 € | 691 190,78 € | | 732 693,34 € |
| SOLDES | 9 080,78 € | | 832 416,15 € | | 841 496,93 € |
| <i>Restes à réaliser à reporter sur BP 2017</i> | <i>417 121,68 €</i> | <i>263 519,00 €</i> | | <i>153 602,28 €</i> | |



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2017

Budget Assainissement 2016 :

| Libellé | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|-------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés 2015 | 4 018,63 | | 26 057,69 | | 30 076,32 | |
| Résultats exercice 2016 | 11 202,28 | | | 48 917,74 | | 37 715,46 |
| SOLDES | 15 220,91 | | | 22 860,05 | | 7 639,14 |

Budget CCAS 2016 :

| Subdivisions | Résultats à la Clôture de l'exercice 2015 | | Résultats de l'Exercice 2016 | | Résultats de clôture de l'exercice 2016 | |
|----------------|---|-----------------|------------------------------|-----------|---|---------------|
| | Déficits | Excédents | Déficits | Excédents | Déficits | Excédents |
| Fonctionnement | | 1 913,15 | 1 000,00 | | | 913,15 |
| Investissement | | | | | | |
| SOLDES | | 1 913,15 | 1 000,00 | | | 913,15 |

Le Conseil Municipal, **DECIDE** par 9 voix Pour, 0 Contre et 1 Abstention (celle obligatoire de Monsieur le Maire) d'adopter les Comptes Administratifs 2016 Budget principal, Assainissement, CCAS

4. Affectation du résultat Budget Principal, Assainissement, CCAS

Monsieur le Maire présente l'affectation du résultat de 2016 comme suit :

Budget principal :



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016

| | |
|---|---------------------------|
| Résultat de Fonctionnement | |
| A Résultat de l'exercice (avec CCAS) Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) | 692 103,93€ |
| B Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du CA Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) | 141 225,37 € |
| C Résultat à affecter : = A+B | 833 329,30 € |
| D Solde d'exécution de la section d'investissement | 9 080,78 € |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement | - 153 602,68 € |
| Besoin de financement F | = D+E - 144 521,90 € |
| AFFECTATION = C | = G+H 833 329,30 € |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement | 144 521,90 € |
| 2) H Report en exploitation R 002 | 688 807,40 € |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
- **APPROUVE**, à l'unanimité l'affectation du résultat du Budget Principal.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2017

Budget Assainissement :

| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2016 | |
|---|--------------------------|
| Résultat d'exploitation | |
| A Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) | 48 917,74 € |
| B Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du CA Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) | - 26 057,69 € |
| C Résultat à affecter : = A+B | 22 860,05 € |
| D Solde d'exécution de la section d'investissement | 15 220,91 € |
| E Solde des restes à réaliser d'investissement | 0,00 € |
| Besoin de financement F | = D+E - 15 220,91 € |
| AFFECTATION = C | = G+H 22 860,05 € |
| 1) Affectation en réserves R 1068 en investissement | 15 220,91 € |
| 2) H Report en exploitation R 002 | 7 693,14 € |

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
- **APPROUVE**, à l'unanimité l'affectation du résultat du Budget Assainissement.

Budget CCAS :

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 913,15 €

Soit un solde positif de 913,15 €.

DECIDE suite à la dissolution du Budget CCAS en date du 24 septembre 2016 (délibération N° 20160906)
d'affecter, à l'unanimité, les résultats de l'exercice 2016 du budget CCAS, sur le Budget Principal

- Affectation en fonctionnement en excédent reporté du Budget Principal de 913,15 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **APPROUVE**, à l'unanimité l'affectation du résultat du Budget CCAS.

5. Vote des taxes

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de voter les taux des 4 taxes d'imposition à appliquer pour l'année 2017 aux bases d'impositions directes locales qui nous ont été communiquées par



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2017

l'administration.

Considérant les besoins actuels de la Commune et les taux déjà appliqués l'année précédente, le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de ne pas modifier le taux des taxes locales pour l'année 2017 qui s'établissent comme suit :

- Taxe d'habitation : **14,70 %**
- Taxe Foncier Bâti : **7,01 %**
- Taxe Foncier Non Bâti : **50,77 %**
- CFE : **17,94 %**

6. Vote du Budget Primitif 2017 Principal

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le Budget Primitif 2017 Principal

Celui-ci s'élève à :

1) BUDGET COMMUNAL

⇒ **En recettes à :**

- pour la Section de Fonctionnement 922 560,40 €
- pour la Section d'Investissement 1 310 313,90 €

⇒ **En dépenses à :**

- pour la Section de Fonctionnement 922 560,40 €
- pour la Section d'Investissement 1 310 313,90 €

Total du Budget : 2 232 874,30 €

(Pour Rappel, le Détail des budgets est consultable pendant les horaires d'ouverture de la Mairie.)

7. Vote du Budget Primitif 2017 Assainissement

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le Budget Primitif 2017 Assainissement.

Celui-ci s'élève à :

2) BUDGET ASSAINISSEMENT

⇒ **En recettes à :**

- pour la Section d'exploitation 158 006,11 €
- pour la Section d'Investissement 725 850, 91 €

⇒ **En dépenses à :**

- pour la Section d'exploitation 158 006,11 €
- pour la Section d'Investissement 725 850, 91 €

Total du Budget : 883 857,02 €



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2017

Le Budget Primitif Assainissement est approuvé à l'unanimité.

8. Vote des tarifs communaux

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs communaux tels qu'ils sont énoncés ci-après :

Redevance branchement au réseau d'assainissement

(Hors travaux supplémentaires et fournitures à régler à l'entreprise privée chargée des travaux) : **900 €**

Redevance annuelle assainissement

- Abonnement : **55 € / an**
- Consommation (cf eau) : **1,23 € / m3**

Le tarif Assainissement 2017 sera applicable dès la facturation d'avril.

Location des salles communales

Pour la location des bâtiments communaux :

- la Halle Provençale
- la salle artisanale au village

Le montant est fixé à **80 € par jour pour la Halle et 40 € par jour pour la salle artisanale avec versement d'une caution de 300 €.**

Concession dans le cimetière

Le prix est fixé à **5 000 €**, auxquels s'ajoutent, pour l'acheteur,

- les droits d'enregistrements réglementaires
- le prix du caveau proprement dit à régler à une entreprise privée

Redevance Funéraire

Le prix d'une vacation pour les obsèques comprenant l'ouverture et la fermeture des caveaux, est fixé par le Conseil Municipal, pour l'année 2017, à **150 €**.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **DONNE SON ACCORD**, à l'unanimité, sur les tarifs communaux tels que détaillés par M. le Maire pour l'année 2017.

9. Régime indemnitaire des agents titulaires

Attribution de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures pour l'Adjoint Administratif

(Mme Jacqueline PIAZZA ne prend pas part au vote)

Afin d'harmoniser le salaire des deux agents titulaires, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instituer, en regard du principe de parité avec les agents de l'État, l'indemnité d'exercice de missions des préfetures au profit des agents titulaires. Monsieur le Maire rappelle que lors de sa mutation, l'agent nommé bénéficiait déjà de cette prime, il convient donc de voter sa mise en place de façon rétroactive à la date du 17 octobre 2016.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2017

L'Assemblée délibérante, par 9 voix pour, 0 contre, 1 abstention.

- **DONNE SON ACCORD**, pour l'attribution de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures telle que détaillée par le Maire.

Concernant l'adjoint technique, il peut lui être attribué l'indemnité d'administration et de technicité (I.A.T.) dont le montant annuel de référence est de 495,95 €. Le montant attribué à l'agent ne peut excéder huit fois ce montant. Il propose l'attribution pour l'employé communal :

-d'une prime I.A.T. d'un montant mensuel de 120.00 € TTC.

- d'une prime annuelle de 1 200.00 € pour l'année en cours, à verser en deux fois avec les traitements des mois de juin et de décembre.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour l'attribution de la prime I.A.T. et la prime annuelle telles que détaillées par le Maire.

10. Revalorisation des indemnités d'élus

Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

La séance est de nouveau sous la Présidence de Mme Annick FERNANDEZ qui explique que la circulaire n° ARCB1632021C du 15 mars 2017 relative aux montants maximaux bruts mensuels des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux est applicables à partir du 1^{er} février 2017.

Elle contient les tableaux précisant les nouveaux barèmes indemnitaires. Les délibérations indemnitaires faisant référence à l'indice brut terminal de la fonction publique demeurent juridiquement valables et permettent l'application de la nouvelle valeur de référence.

Pour les délibérations indemnitaires faisant référence à l'ancien indice brut terminal 1015 ou à des montants en euros, une nouvelle délibération est nécessaire. Il convient à cette occasion de viser « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique », car une nouvelle modification de celui-ci est prévue en janvier 2018. Une nouvelle actualisation des plafonds sera alors diffusée par note d'information.

La commune étant dans ce cas de figure il convient donc de délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE par 9 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention (celle du Maire), de valider le calcul des indemnités des élus comme suit :

Pour le Maire 17% de l'indice brut terminal de l'échelle.

11. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'attribution des subventions de fonctionnement suivantes aux associations considérant leurs actions tout au long de l'année et afin de leur témoigner les encouragements de la municipalité.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2017

| | |
|--|--------|
| ▪ A.D.P.E. Les Noisettes | 500 € |
| ▪ Association Amicale des Sapeurs Pompiers | 150 € |
| ▪ Association Amicale des Forestiers | 150 € |
| ▪ Comité des fêtes | 600 € |
| ▪ Association Ishi Ka Dojo | 150 € |
| ▪ Association Sportive de PIERREFEU | 250 € |
| ▪ Association Anciens Combattants de ROQUESTERON | 150 € |
| ▪ Association du foyer du collège LUDOVIC BREA | 200 € |
| ▪ Association ESTER'ON'OAI | 450 € |
| ▪ Association La Maison des Enfants | 600 € |
| ▪ Association Pierrefeu Nature et Vie | 400 € |
| ▪ Association Club Interâge « Le Pierresteron » | 400 € |
| ▪ Association sportive du Collège L.Bréa | 170 € |
| ▪ Association FSBE Estéron | 150 € |
| ▪ Coopérative Scolaire | 1000 € |

DONNE SON ACCORD, à l'unanimité, pour le versement des subventions détaillées ci-dessus aux associations pour l'année 2017.

12. Création de poste non Permanent

Mme Annick FERNANDEZ prend la parole afin d'expliquer la création de ce poste à l'assemblée.

Le contrat aidé de l'agent d'entretien arrive à son terme à la fin du mois. Notre collectivité ne pouvant pas créer un poste permanent en CDD, nous devons dans un premier temps créer un poste non permanent pour accroissement temporaire d'activité d'une durée de 2 mois. Le conseil Municipal, ouï cet exposé, et **ADOpte** à l'unanimité la création d'un poste non permanent.

13. Création d'un poste permanent

Dans un second temps il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste permanent en CDD pour une durée d'un an renouvelable une fois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** à l'unanimité la création d'un poste permanent en CDD.

14. Création Service Civique

La Parole est donnée à Mme Véronique COBALEDA, élue référente concernant le service civique.

Elle explique que la mission principale du Service Civique est une mission d'intérêt général, axée pour la Commune de PIERREFEU sur l'environnement et plus précisément la protection de notre rivière contre l'incivisme grandissant des personnes qui la fréquente.

La cible de ce type de « contrat » est essentiellement les jeunes de 16 à 25 ans.



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2017

Pour la commune de PIERREFEU, Mme COBALEDA et M.BELVISI ont choisi d'avoir un Sapeur Pompier Volontaire au sein du futur binôme devant intervenir sur notre territoire car il sera déjà formé à la prévention des risques et notamment ceux liés à l'incendie.

Le contrat serait de 6 mois, de mai à novembre et d'une durée de 24 h. Un jeune Gilettois serait intéressé. La deuxième partie du binôme reste à choisir. L'association Unis Cité Relais, qui va gérer toute la partie administrative de cet engagement propose un RDV avec les élus afin de trouver la personne adéquate.

Monsieur Jacky PONSOT propose d'assister à ce RDV avec Mme COBALEDA.

Il conviendra bien évidemment de mettre en place une indemnité d'environ 160 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport des jeunes gens.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** la mise en place d'un binôme de service civique sur la commune de PIERREFEU.

15. Convention pour la médiathèque avec le conseil départemental

Pour relancer l'activité « médiathèque » sur la commune, il est nécessaire de se rapprocher du Conseil Départemental afin d'avoir un fonds culturel conséquent. Une personne est volontaire pour aider la commune afin de redonner vie à cette médiathèque, qui pourrait devenir un vrai lieu de vie, de rencontre et d'échange. Les modalités de fonctionnement de la médiathèque seront détaillées dans un règlement intérieur qui reste à établir.

Les personnes de bonne volonté sont les bienvenues.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et **DECIDE** à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de développement de la lecture publique avec le Département des Alpes Maritimes.

16. Restauration du Monument aux morts demande de subvention à la Région

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un courrier reçu du Conseil Régional, concernant la mise en place d'un dispositif permettant d'apporter une aide aux communes pour la restauration de leur monument aux Morts de la Grande Guerre.

Il précise que pour 1 € investi par la commune, 1 € de subvention sera accordé.

Afin de restaurer le Monument aux Morts de la Commune de Pierrefeu, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis s'élevant à la somme de 1560,40 € TTC.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé, et **APPROUVE** à l'unanimité le projet de rénovation du Monument aux Morts, sollicite du Conseil Régional l'aide aux communes pour la restauration des Monuments aux Morts et autorise Monsieur le Maire à poursuivre les démarches et à signer l'ensemble des actes et documents afférents à ce dossier.

17. Application du régime forestier

Dans le cadre de l'élaboration du plan d'aménagement et en concertation avec la commune, il est nécessaire de réviser l'assiette foncière communale relevant du régime forestier.

Du fait de sa situation, il a été retiré la parcelle C 1033(ex C112) lieu-dit Le Planet, de l'ancienne surface. Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'a la demande de l'office National des Forêts et dans le but de mettre à jour le foncier avec un arrêté préfectoral récent listant l'intégralité des parcelles cadastrales constituant la forêt communale relevant du régime forestier, il convient de préciser l'assiette de l'application



Département des ALPES MARITIMES

COMMUNE de PIERREFEU

PETRA IGNARIA

36, route du Vieux-Pierrefeu 06910 PIERREFEU
Tel : 04.93.08.58.18 Fax : 04.93.08.51.29
Courriel : mairiedepierrefeu@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2017

du régime forestier sur les parcelles de la liste jointe pour une surface totale de 323,9070 ha répartis sur le territoire communal de PIERREFEU.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander l'application du régime forestier sur les parcelles cadastrales du tableau ci-joint pour une surface totale de 323, 9070 ha répartis sur le territoire communal de PIERREFEU.

18. Questions diverses

Le 17 mai prochain, le PNR organise avec le concours de la commune, de l'association l'Equipe Grassoise, la Maison des Enfants et plusieurs intervenants une journée Petite Fabrique des Paysages : rando sensorielle.

Thème : découverte du paysage de Pierrefeu à travers les sens : la vue, l'odorat, le goût, l'écoute...-
Public visé : familles, enfants

- Point de RDV : chapelle au vieux village

1^{er} temps : balades autour du vieux village pour découvrir les points de vue, ramasser des plantes comestibles, écouter les oiseaux... : 2h / 2 ou 3 circuits possibles en restant aux abords du vieux village

2^{ème} temps : préparation d'un plat à base des plantes sauvages ramassées

3^{ème} temps : temps convivial de dégustation sur la place du vieux village – associer une dégustation de pâte d'olive et olives de Sylvain Arbaud

- Intervention « Plantes comestibles » : La Ferme du Collet (contact PNR)

- Intervention « chants des oiseaux » : à confirmer (contact M. Belvisi)

- Nombre maximum de personnes : 30 environ (inscription conseillée à l'avance auprès du PNR)

- Supports de communication : le PNR fournit les flyers « Petites fabriques des paysages » + 1 affiche spécifique pour l'événement du 17 mai + relai facebook PNR + contact des écoles alentours et infos partenaires

- Pour la mobilisation du public de proximité, relai de la commune de Pierrefeu + contact à prendre avec la Maison des enfants de Pierrefeu et l'association Pour Théo de Roquestéron/Cuébris (M. Belvisi)

- Animation avec la Joëlette « Happycultour » en complément

La séance est levée à 12 h 15.

Le Maire

Les Conseillers Municipaux